



Eghezée, le 19 mai 2025

Département cadre de vie

Chef de Service : Marc WANBECQ  
Agent traitant : Marjorie DACHELET  
Tél. : 081 / 810.167  
Mail : urbanisme@eghezee.be

Étude du Notaire David REMY  
Rue de Hannut, 11  
5380 FERNELMONT

V/Réf. : 23255

N/Réf. : RED 195 – DE RAUW-CASSIMON-RECTIFICATIF

Objet : D.IV.99 à 5310 EGHEZEE

Maître,

En réponse à votre demande d'informations réceptionnée en date du 30 avril 2025 relative à un bien sis à **5310 EGHEZEE, au lieu-dit « Bouffioux », cadastré 1<sup>ère</sup> division section A n°381M**, sous réserve des résultats de l'instruction approfondie à laquelle il sera procédé au cas où une demande de certificat d'urbanisme, de permis d'urbanisme ou de permis d'urbanisation serait introduite au sujet du bien considéré, nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées à l'article D.IV.99 du CoDT :

Le bien en cause est situé en zone d'habitat en bordure de la voirie sur une longueur de +/-28m et une profondeur de +/- 30m et le surplus en zone agricole au plan de secteur adopté par arrêté de l'Exécutif régional wallon du 14/05/1986 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité (voir plan ci-joint) ;

Le bien en cause est situé en zone d'habitat villageois à caractère ouvert sur +/- 28m de longueur au schéma de développement communal, avec une densité de référence de 10 logements à l'hectare;

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis unique délivré après le 01/01/1977 :

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisation délivré après le 01/01/1977 ;

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun certificat d'urbanisme datant de moins de deux ans ;

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucune déclaration d'Environnement ;

Le bien en cause situé en bordure du cours d'eau en zone inondable avec un niveau de risque très faible, et avec risque de débordement du ruisseau, conformément à l'arrêté du Gouvernement wallon du 10/03/2016 adoptant la cartographie des zones soumises à l'aléa d'inondation et du risque de dommages dus aux inondations (voir plan ci-joint) ;

Le bien en cause est situé dans le plan d'assainissement par sous-bassin hydrographique Meuse aval approuvé par arrêté du Gouvernement wallon du 19 septembre 2013, qui reprend celui-ci en zone d'assainissement collectif sur +/- 28m de longueur ;

Le bien en cause est traversé par un axe de ruissellement repris dans le plan « P.LU.I.E.S » adopté par le Gouvernement wallon le 09/01/2003 et le 24/04/2003 (voir plan ci-joint) ;

Le bien en cause est longé par un cours d'eau dénommé « RUISSEAU 8053 » non classé à un endroit et classé en 3<sup>ème</sup> catégorie un peu plus loin ;

Le bien en cause était traversé par le sentier numéro 35 qui a été supprimé (voir le Service Technique Provincial de Namur, Chaussée de Charleroi à 5000 NAMUR (Tél : 081/77.54.44) (voir plan ci-joint) ;

Le bien en cause n'est pas repris en couleur « pêche » ou « bleu lavande » dans la Banque de Données de Gestion des Sols (B.D.E.S) conformément au Décret Sol du 1er mars 2018 relatif à la gestion et à l'assainissement des sols ;

Le bien en cause n'est pas repris dans un périmètre qui a fait l'objet d'une découverte d'un ou plusieurs biens archéologiques, soit est recensé, comme ayant recelé, recelant ou étant présumé receler des biens archéologiques ;

Autres informations utiles :

- présence de canalisations de gaz naturel dans la commune d'Eghezée dans les sections de : Dhuy, Warêt-la-Chaussée, Leuze et Longchamps : FLUXYS Belgium sa  
Longchamps et Eghezée : IDEG/ORES
- bien situé le long de la N972 , des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Service Public de Wallonie, -DGO1-, Direction des routes de Namur, District de Spy, Route de Saussin 37 à 5190 SPY.

Vous trouverez en annexe la liste des concessionnaires de voirie.

Veillez agréer, Maître, l'assurance de notre considération distinguée.

La Directrice générale ,

A. BLAISE



Le Bourgmestre ,

R. DELHAISE